

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mardi 04 Octobre 2016**

**Décision modificative :**

Le Conseil à l'unanimité accepte d'ouvrir les écritures budgétaires au compte 673 « Titres annulés sur des exercices antérieurs » de la manière suivante :

- Au compte 673 (DF) : + 6201€
- Au compte 7011 (RF) : + 6201€

**Décision modificative :**

Suite au remplacement de la chaudière du bâtiment Mairie- Crèche, il apparaît qu'il n'y a pas assez de crédits budgétaires ouverts au compte 2315 « Installations matériels et outillages techniques ». En effet, des travaux non prévus au budget ont été effectués à l'Église cette année.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ouvrir des crédits au compte 1641 et de faire un virement de crédits :

- Au compte 2031 (DI) : - 3 887€ vers le compte 2315 (DI): + 3 887€

**Questions diverses :**

- Arrêté définitif de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté définitif de la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims a été approuvé le 15 Septembre 2016 par le Préfet.

- Contrat annuel d'entretien (EAU) :

Le maire informe le Conseil que l'entreprise HAUTEM a envoyé un contrat annuel d'entretien pour l'eau. Le Maire rappelle que du fait de l'entrée de la Commune dans la nouvelle Communauté Urbaine, il a été très fortement conseillé d'établir des contrats d'entretien avec les prestataires habituels afin de pérenniser ces échanges...

*Séance levée à 21h00.*